

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 26 décembre 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3221-1 et L. 3221-10 ;
 Vu la délibération n°43 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;

Portant délégation de signature à **Mme Magali ROUGEUX**, responsable du service habitat privé de la Direction de l'habitat ;

Mme Sandrine SOREL, Directrice générale adjointe des services, responsable du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social ;

M Guillaume VALADE, Directeur de la Direction de l'habitat et développement social.

N° 26046

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3221-10 du Code général des collectivités territoriales, à **Mme Magali ROUGEUX**, responsable du service habitat privé au sein de la Direction de l'habitat, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à l'instruction des autorisations préalables de mise en location (sans exception de complétude des dossiers, bordereaux de transmission, etc...)
- L'ensemble des arrêtés relatifs aux demandes d'autorisation préalable de location locative, les arrêtés d'autorisation, d'autorisation sans réserve et de refus d'autorisation de mise en location.

ARTICLE 2 En l'absence ou en cas d'empêchement de **Mme Magali ROUGEUX**, délégation est donnée par ordre de priorité et sous réserve des conditions à :

- **M Guillaume VALADE**,
- **Mme Sandrine SOREL**.

ARTICLE 3 Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2525 du 17 juillet 2024.

ARTICLE 4 Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'à prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARTICLE 5 Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Magali ROUGEUX, responsable du service habitat privé, Mme Sandrine SOREL, Directrice générale adjointe des services, responsable du Pôle renouvellement urbain, h

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 **26046.pdf**
(.pdf, 155,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**